



Les pharmaciens



Les débouchés pour :

La Nouvelle-Calédonie offre plusieurs débouchés pour les pharmaciens, bien que le marché soit plus restreint qu'en métropole. Voici les principales pistes :

1. Pharmacie d'officine (privée) :

- C'est le débouché le plus courant. De nombreuses offres d'emploi sont disponibles pour des postes de pharmacien(ne) assistant(e) en CDD ou CDI, notamment à Nouméa et dans le Grand Nouméa.
- Des remplacements sont également recherchés, offrant des opportunités de missions temporaires en ville ou en "brousse" (zones rurales).
- L'installation d'une nouvelle officine est réglementée : elle est permise dans toute commune sans officine, puis une seconde à partir de 8 000 habitants, et une supplémentaire par tranche de 4 000 habitants (règles un peu moins restrictives qu'en métropole).

2. Pharmacie hospitalière (PUI - Pharmacie à Usage Intérieur) :

- Le Centre Hospitalier Territorial (CHT) Gaston Bourret à Dumbéa et d'autres structures de santé proposent des postes de pharmaciens hospitaliers.
- Des remplacements pour pharmaciens hospitaliers sont également recherchés, comme l'attestent certaines annonces pour la PUI du CHS.

3. Pharmacien biologiste :

- Des postes de pharmaciens biologistes sont recherchés, notamment pour des CDI en tant que Travailleur Non Salarié (TNS) ou salarié dans des laboratoires d'analyses médicales. Une inscription à l'Ordre des Pharmaciens, Section G (biologie médicale) est obligatoire.

4. Industrie pharmaceutique et distribution :

- Bien que moins d'offres spécifiques soient visibles pour des postes en industrie sur le territoire calédonien, des acteurs comme UNIPHARMA sont présents dans la distribution pharmaceutique. Des opportunités peuvent exister dans ce secteur, même si elles sont moins nombreuses que les postes en officine ou en biologie.

5. Autres débouchés (plus rares) :

- **Contrôle et réglementation** : La Direction des Affaires Sanitaires et Sociales de Nouvelle-Calédonie (DASS-NC) est l'autorité compétente en matière de réglementation des professions de santé. Des postes pourraient exister au sein de cette administration.
- **Recherche et enseignement** : Moins développé sur place qu'en métropole, mais des opportunités ponctuelles pourraient se présenter.

Conditions pour exercer en Nouvelle-Calédonie :

Pour exercer en tant que pharmacien en Nouvelle-Calédonie, il est indispensable de :

- Être titulaire du Diplôme d'État de docteur en pharmacie ou d'un diplôme équivalent permettant l'exercice en France métropolitaine.
- Être inscrit à l'Ordre des pharmaciens de Nouvelle-Calédonie. La DASS-NC et l'Ordre des pharmaciens de Nouvelle-Calédonie (COPNC) sont les interlocuteurs clés pour les démarches d'enregistrement et d'autorisation d'exercer.
- Les dispositions du Code de la santé publique métropolitain ne sont pas toutes applicables en Nouvelle-Calédonie, il est donc important de se renseigner sur les spécificités locales.

En résumé, le marché de l'emploi pour les pharmaciens en Nouvelle-Calédonie est dynamique, principalement dans les officines, mais offre également des perspectives en biologie médicale et en milieu hospitalier. Il est conseillé de consulter les sites d'emploi locaux (Jooble, Indeed, France Travail Nouvelle-Calédonie) ainsi que le site de l'Ordre des pharmaciens de Nouvelle-Calédonie (UNIPHARMA propose aussi des annonces) pour les offres les plus récentes.

Pour devenir :

Pour devenir pharmacien en Nouvelle-Calédonie, les orientations scolaires sont les mêmes qu'en France métropolitaine, car le diplôme d'État de docteur en pharmacie est reconnu.

Parcours d'études en Nouvelle-Calédonie (accès aux études de santé) :

L'accès aux études de santé (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie) en Nouvelle-Calédonie se fait via des parcours spécifiques à l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC), notamment les **Licences Accès Santé (LAS)**.

Plusieurs mentions de Licences offrent l'option Accès Santé à la faculté de Médecine de Nouvelle-Calédonie, parmi lesquelles :

- La mention Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)
- La mention Physique-Chimie (PC)

Ces Licences intègrent des enseignements de santé dès la première année. L'accès aux filières de santé reste sélectif, basé sur les résultats académiques (disciplinaires et de santé) et des épreuves orales.

Si vous validez votre première année de Licence LAS, vous pourrez candidater aux filières de santé (dont pharmacie). En cas de succès au concours, la poursuite d'études se fait généralement dans des universités partenaires en France métropolitaine (par exemple, à Nantes, Paris, ou Bordeaux).

Conditions pour exercer en Nouvelle-Calédonie après les études :

Une fois le diplôme d'État de docteur en pharmacie obtenu, il est nécessaire de remplir les conditions suivantes pour exercer en Nouvelle-Calédonie :

- Être titulaire du **diplôme d'État de docteur en pharmacie ou de pharmacien** (ou d'un diplôme, certificat ou titre permettant le plein exercice de la profession de pharmacien en France métropolitaine).
- Être **inscrit à l'Ordre des pharmaciens** de Nouvelle-Calédonie (COPNC).
- **Enregistrer son diplôme** auprès de la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales (DASS) de Nouvelle-Calédonie via leur plateforme dédiée.

En résumé, les orientations scolaires clés au lycée pour envisager des études de pharmacie sont :

- **Spécialités scientifiques** : En première et terminale, il est fortement recommandé de choisir les spécialités suivantes :
 - **Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)**
 - **Physique-Chimie**
 - **Mathématiques** (ou au moins l'option "Mathématiques complémentaires" si vous ne poursuivez pas la spécialité)

Ces spécialités vous donneront les bases solides nécessaires pour réussir en Licence Accès Santé et le concours d'entrée en études de pharmacie.